

Genre du véhicule		Marque de fabrique		Type		Modèle	Bordereau-type	
Camion (châssis)		BERLIET		GBK 6 *		année 1962	N° 3' 8 4 7	
Caractéristiques "GBK" sur les portes.- "GBK 6"=préfixe au No châssis + à gauche sur capot sur plaquette constructeur.- A partir No châssis B T 1 Carburant mazout/diesel Nombre de cylindres 4								
Constructeur du châssis Automobiles M.BERLIET, Venissieux (F)								
N° du châssis frappé à droite à l'avant en haut sur longeron + sur plaquette du constructeur								
N° du moteur frappé à droite sur bloc-cylindres devant tubulure AV échappement + sur plaquette								
Type du moteur M D X .. M ou M 420 - MAGIC, en ligne, vertical, à polycarburant, système M								
Position du mot. avant Frein-moteur sur échappement, à commande mécanique ou pneumatique								
Cylindrée 6'328m³		Frein de remorque air comprimé, 2 conduites		Dimensions ext. en mm*)				
Temps 4		Transmission mécanique Treuil/Cabest.		Longueur				
Refroidissement eau		Nombre vit. avant 5		Crochet rem. sur demande		Largeur 2'300		
Entraînement arrière		Vitesse en 1 <sup>o</sup> 7,7 - 8,7		Voie avant 1'900		Hauteur 2'530		
Nombre d'axes 2		Vitesse en prise dir. 68 - 77		Voie arrière 1'790		Empattement		
Nombre de pneus 6		Bloquage différentiel		Diam. de braq. *)		Porte à faux arr.		
Frein à pied à air comprimé, 1 circuit, à exp.interne, sur toutes roues - s.demande 2 circuits **)								
2 <sup>ème</sup> frein mécanique, à expansion interne, à cliquet, sur les roues arrière **)								
Poids	avant	arr.	total	Pneumat.	avant	arr.	ou	Dimensions int. en mm
A vide			*)	Dimension	9.00-20	9.00-20	C-3-20	Longueur
Charge utile	selon carrosserie			Charge pneu	2'350	2'350		Largeur
Total					14 Ply			Hauteur
Gar. de fabr.	4'400	8'500	12'500 ***)		jumelés			Haut. ridelles
Poids max. garanti pr. train routier 20'000 +)			Nombre de portes 2 (cabino)		Porte à faux arr.			
Direction: position à gauche - s.demande assistée				Marque du moteur BERLIET		C.V. frein 120 DIN ***)		
Alésage 120			Course 140		C.V. Impôts 32,25			
Forme de la carrosserie cabine avancée fermée								
Nombre de places: total 2		(avant milieu arr. )		Places debout				
Siège arrière				Side-car				

Importateur: H. Ruchot - J. Binggoli - J. Muhlebach, Genève

++)				6/ clignoteurs avec lampe-témoin
Phares: marque	2/ MARCHIAL ou autres			Indic. de direction AV = comb.avec feux pos. (blanc)
Feux de croisement	2/ Bilux asymétriques			latéraux derrière portes cabine (rouge)
Feux de position	2/ séparés			AR = comb.avec feux AR (rouge)
Phare brouillard				Essuie-glace 2/ électriques avec dispos.lavage
Feux arrières	2/ comb.avec feux stop et clignot.			Avertisseur 2/ électriques (2-tons)
Rélecteurs	2/ séparés			Rétroviseur 2/ extérieur cabine
Feu stop	2/ comb. avec feux AR et clignot.			Indicateur de vitesse km/h + compte-tours
Eclairage N° de contrôle	à gauche combiné			Parties dangereuses
Phare marche arrière				
Equipement électr.	24 Volts (4 x 6 V)			
Mesure du bruit	83 bB à 2'100 t/min			

Observations et exceptions

	<u>empattement</u>	<u>Ø braquage</u>	<u>poids à vide</u>
*) <u>Modèles</u> : GBK 6 normal	3'000 mm	13,00 m	4'200 kg
long	3'800	15,00	4'230
extra long	4'600	18,00	4'310
ultra long	5'200	à contrôler	4'700

Largeur : Est diminuée à 2'300 mm par l'importateur.

\*\*) Freins : Frein de service : Les vhc.immatriculés à partir du 1.1.64 devront être équipés d'un frein à 2 circuits (ACF 21.10.60 art.16 chiff. 1 et art. 26 chiff.4).  
3e frein : Indépendant, à air comprimé, soupape commandée à main, s.roues AR.

\*\*\*) Rapport poids-puissance : Pour les vhc.immatriculés à partir du 1.1.64, le poids total devra être diminué de manière à correspondre à la puissance utile du moteur (ACF 21.10.60).

+ ) Poids remorquable garanti : 7'500 kg. - Poids remorquable admis : 7'500 kg.

++) Equipement : Est complété ou modifié lors du montage de la carrosserie, doit être contrôlé par l'expert cantonal lors de l'immatriculation.

Feux de position : Ceux d'origine admis comme feux de gabarit.  
 Lieu et date de l'expertise-type : Genève, 26 et 27.4.62  
 La Commission d'expertise-type

Genre du véhicule		Marque de fabrique		Type		Modèle année		Bordereau-type N°	
Camion (châssis)		BERLIET		GBK 6 *)		1962		3' 8.4 7	
Caractéristiques "GBK" sur les portes.- "GBK 6"=préfixe au No châssis + à gauche sur capot sur plaquette constructeur.- A partir No châssis B T 1 Carburant mazout/diesel Nombre de cylindres 4									
Constructeur du châssis Automobiles M.BERLIET, Venissieux (F)									
N° du châssis frappé à droite à l'avant en haut sur longeron + sur plaquette du constructeur									
N° du moteur frappé à droite sur bloc-cylindres devant tubulure AV échappement + sur plaquette									
Type du moteur M D X .. M ou M 420 - MAGIC, en ligne, vertical, à polycarburant, système M									
Position du mot. avant Frein-moteur sur échappement, à commande mécanique ou pneumatique									
Cylindrée 6'32cm³		Frein de remorque air comprimé, 2 conduites		Dimensions ext. en mm*)					
Temps 4		Transmission mécanique Treull/Cabest.		Longueur					
Refroidissement eau		Nombre vit. avant 5		Crochet rem. sur demande		Largeur 2'300			
Entraînement arrière		Vitesse en 1" 7,7 - 8,7		Voie avant 1'900		Hauteur 2'530			
Nombre d'axes 2		Vitesse en prise dir. 68 - 77		Voie arrière 1'790		Empattement			
Nombre de pneus 6		Bloquage différentiel		Diam. de braq. *)		Porte à faux arr.			
Frein à pied à air comprimé, 1 circuit, à exp.interne, sur toutes roues - s.demande 2 circuits **)									
2ème frein mécanique, à expansion interne, à cliquet, sur les roues arrière **)									
Poids avant		arr.		total		Pneumat. avant		arr. ou	
A vide				*)		Dimension 9.00-20		9.00-20 C-3-20	
Charge utile		selon carrosserie		Charge pneu		2'350		2'350	
Total						14 Ply			
Gar. de fabr. 4'400		8'500		12'500 ***)		jumelés			
Poids max. garanti pr. train routier 20'000 +)				Nombre de portes 2 (cabine)		Porte à faux arr.			
Direction: position à gauche - s.demande assistée				Marque du moteur BERLIET		C.V. frein 120 DIN ***)			
Alésage 120				Course 140		C.V. impôts 32,25			
Forme de la carrosserie cabine avancée fermée									
Nombre de places: total 2		(avant milieu arr. )		Places debout					
Siège arrière Side-car									

Importateur: H. Ruchot - J. Binggeli - J. Muhlebach, Genève

++)

6/ clignoteurs avec lampe-témoin

Phares: marque	2/ MARCHAL ou autres	Indic. de direction	AV = comb. avec feux pos. (blanc)
Feux de croisement	2/ Bilux asymétriques		latéraux derrière portes cabine (rouge)
Feux de position	2/ séparés	AR = comb. avec feux AR	(rouge)
Phare brouillard		Essuie-glace	2/ électriques avec dispos. lavage
Feux arrières	2/ comb. avec feux stop et clignot.	Avertisseur	2/ électriques (2-tons)
Rélecteurs	2/ séparés	Rétroviseur	2/ extérieur cabine
Feu stop	2/ comb. avec feux AR et clignot.	Indicateur de vitesse	km/h + compte-tours
Eclairage N° de contrôle	à gauche combiné	Parties dangereuses	
Phare marche arrière			
Équipement électr.	24 Volts (4 x 6 V)		
Mesure du bruit	83 bB à 2'100 t/min		

Observations et exceptions

- |                                  | <u>empattement</u> | <u>Ø braquage</u> | <u>poids à vide</u> |
|----------------------------------|--------------------|-------------------|---------------------|
| *) <u>Modèles</u> : GBK 6 normal | 3'000 mm           | 13,00 m           | 4'200 kg            |
| long                             | 3'800              | 15,00             | 4'230               |
| extra long                       | 4'600              | 18,00             | 4'310               |
| ultra long                       | 5'200              | à contrôler       | 4'700               |
- Largeur : Est diminuée à 2'300 mm par l'importateur.
- \*\*) Freins : Frein de service : Les vhc. immatriculés à partir du 1.1.64 devront être équipés d'un frein à 2 circuits (ACF 21.10.60 art.16 chiff. 1 et art. 26 chiff.4).  
3e frein : Indépendant, à air comprimé, soupape commandée à main, s. roues AR.
- \*\*\*) Rapport poids-puissance : Pour les vhc. immatriculés à partir du 1.1.64, le poids total devra être diminué de manière à correspondre à la puissance utile du moteur (ACF 21.10.60).
- +) Poids remorquable garanti : 7'500 kg. - Poids remorquable admis : 7'500 kg.
- ++) Équipement : Est complété ou modifié lors du montage de la carrosserie, doit être contrôlé par l'expert cantonal lors de l'immatriculation.

Lieu et date de l'expertise <sup>type</sup> : Genève, 26 et 27.4.62 La Commission d'expertise-type